



Peyrolles-info

183

Que cette nouvelle année 2022
réalise tous vos vœux !

Bonnes fêtes !

Le conseil municipal



Conseil municipal du 10 décembre 2021

Étaient présents : François Abbou, Bernard Bordarier, Pierre Deleuze, Nicolas Geoffray,
Pierre Hénon ;

Absents : Thierry Ponsin, Éric Reignier ;

Secrétaire de séance : Bernard Bordarier.

La séance est ouverte à 17h.

Le compte-rendu de la séance du 14 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION DU GARD

La commune peut renouveler la délégation au centre départemental de gestion du Gard pour assurer la gestion des sinistres affectant le personnel moyennant une cotisation de 0,6 % de la masse salariale charges comprises. Cette convention prendra effet au 1^{er} janvier 2022, se terminera au 31 décembre 2025 sauf dénonciation avec un préavis de 6 mois.

Accord unanime du conseil

Questions diverses :

- **Contrat de fontainier**

Ce travail était jusqu'à présent assuré gracieusement par un conseiller qui ne souhaite pas continuer. Il est décidé de passer une convention avec l'entreprise Geoffray dont le contenu et le montant doivent être précisés très rapidement pour une signature début janvier.

- **Arsenic**

Nous allons lancer une étude sur les moyens de contenir la teneur en arsenic de l'eau potable communale.

La séance est levée à 17h40

Il est rappelé que du sel
est à disposition à la mairie
pour les cas de fort gel